



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 décembre 2015
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7569^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 2 décembre 2015,
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 2 décembre 2015, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7569^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M^{me} Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu des exposés présentés par M. Ladsous et M^{me} Løj.

Les membres du Conseil, M. Ladsous, M^{me} Løj et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participants ont eu un échange de vues. »

